

TARIFICATION 2021 – 2022

SERVICE DE GARDE PRÉSCOLAIRE



Préscolaire (2, 3 et 4 ans)(frais admissibles à 100 % au crédit d'impôt)		
<i>Frais d'ouverture de dossier :</i> (Nouvelle inscription seulement)	50 \$	
<i>Frais¹⁻² :</i>	Mardi – jeudi	4 300 \$ ³ ou 4 450 \$ payable par versements mensuels
	Lun – mer – vend	5 500 \$ ³ ou 5 650 \$ payable par versements mensuels
	5 jours / semaine	8 650 \$ ³ ou 8 950 \$ payable par versements mensuels

Dîner (frais de surveillance)²	(payable au plus tard le premier jour d'école)	
5 jours par semaine :	1 900 \$ par année	
4 jours par semaine :	1 700 \$ par année	
3 jours par semaine :	1 450 \$ par année	
2 jours par semaine :	1 225 \$ par année	
1 jour par semaine :	1 000 \$ par année	
Service de garde²		
7 h 10 à 8 h 10	4,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 70 \$ par mois	
16 h 20 à 17 h 45	4,75 \$ par jour jusqu'à concurrence de 70 \$ par mois	
Après 17 h 45	Pénalité de 5 \$ par période de 5 minutes sera facturé	

Autres frais :	650 \$ par année payable au plus tard le premier jour d'école
<ul style="list-style-type: none"> • Feuilles reproductibles • Matériel périssable (bricolage) • Sorties locales et éducatives virtuelles • Invités spéciaux • Concert et spectacle • Tablettes (pour ateliers) • Journées spéciales à l'école • Assurance accidents scolaire • Portail 	

¹ Rabais s'appliquant pour le 2e enfant : 5% - 3e enfant : 10%

² Reçu de frais de garde et de surveillance émis selon les lois en vigueur

³ Prix pour un seul versement payable le ou avant le premier jour d'école